

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DAF/12-06-2024/Q17

Date de convocation : 06 Juin 2024

**Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur BRICOUT Frédéric, Maire**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, M. BONIFACE Didier, Mme TRIoux-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjoint au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme DAUCHET Martine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, M. DEUDON José, M. BALEDENT Matthieu, Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne (à partir de la question 6), Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, M. BAUDOUX Aurélien, Mme DEMARQUE Ophélie, M. COLLIN Denis, Mme DISDIER Mélanie, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent ayant donné procuration :

Mme BERANGER Agnès : procuration à M. BALEDENT Matthieu
Mme CHATELAIN Nathalie : procuration à M. BAUDOUX Aurélien
Mme NAVEZ Patricia : procuration à M. RIQUET Alain
M. DECALION Ismaël : procuration à M. DEVIENNE Marc
Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne : procuration à Mme RICHOMME Liliane (jusqu'à la question 5)

Membre absent excusé :

M. BAJODEK Alban

Est désigné secrétaire de séance : Mme DEMARQUE Ophélie

OBJET : RÉAMÉNAGEMENT DE DETTE ENTRE PROMOCIL ET LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATION – DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE

Monsieur Didier BONIFACE, Adjoint au Maire, expose :

La société HLM PROMOCIL, ci-après l'emprunteur, a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations qui a accepté le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des deux prêts

référéncés en annexe à la présente délibération, initialement garantis par la Commune de CAUDRY, ci-après le garant.

En conséquence, le garant est appelé à délibérer à nouveau en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites lignes des prêts réaménagés.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission de Finances du 04/06/2024,

Vu le rapport établi par M. le Maire,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code Civil ;

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagé, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « caractéristiques financières des lignes des prêts réaménagés ».

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagé, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes des prêts réaménagés sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « caractéristiques financières des lignes des prêts réaménagés » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes des prêts réaménagés à taux indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes des prêts réaménagés sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagé référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 01/01/2024 est de 3,00 % ;

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque ligne des prêts réaménagés jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

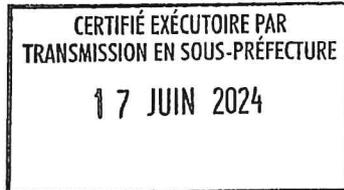
Article 4 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "F. Bricout".

Frédéric BRICOUT



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
COMMUNE DE CAUDRY

Annexe à la délibération du conseil Communal en date du/...../.....

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Emprunteur : **000088966 - PROMOCIL SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODERE**

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Réfinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différée d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index Phase 1 / Phase 2	Marge fixe sur index 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité de calcul Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances Phase 1 / Phase 2 (3)
-	156254	1131028	3 653 824,85	0,00	0,00	100,00	0,00	20,50 : 20,500 / -	01/05/2024	S	LA+1,500 / -	Livret A / -	1,500 / -	DR / -	1,500 / -	1,500 / -	0,000	0,000 / -

Envoyé en préfecture le 17/06/2024
 Reçu en préfecture le 17/06/2024
 Publié le **17 JUN 2024** SLOW
 ID : 059-215901398-20240612-DEL120624_Q17-DE

Caisse des dépôts et consignations
 179 Boulevard de Turin - Tour Eurocentre - 59777 Euraille - Tél : 03 20 14 19 99
 hauts-de-france@caissedesdepots.fr
[banquedes territoires.fr](https://www.banquedes territoires.fr) | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Emprunteur : 000088966 - PROMOCIL SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODERE

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Qualité garantie (en %)	Durée différée (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durées Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index Phase 1 / Phase 2	Marge fixe sur index phase amort 1 / amort 2 (3)	Modalité de révision Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances Phase 1 / Phase 2 (3)
-	156254	1131031	171 257,52	0,00	0,00	100,00	0,00	6,50 : 6,500 / -	25/05/2024	S	LA+1,500 / -	Livret A / -	1,500 / -	DR / -	1,500 / -	1,500 / -	0,000	0,000 / -
Total			3 825 082,37	0,00	0,00													

Ce tableau comporte 2 Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) dont le montant total garanti s'éleve à : **3 825 082,37€**

Montants exprimés en euros

Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

(2) Concernant les prêts à taux révisibles, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement

(3) - : Si sans objet

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau

Date d'établissement du présent document : 18/01/2024

Date de valeur du réaménagement : 01/01/2024

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 17 JUN 2024

ID : 059-215901398-20240612-DEL120624_Q17-DE

Caisse des dépôts et consignations

179 Boulevard de Turin - Tour Eurocentre - 59777 Euralille - Tél : 03 20 14 19 99

hauts-de-france@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr

@BanqueDesTerr

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEL120624_Q17**
Objet : **Réaménagement de dette entre Promocil et la Caisse des dépôts et consignations - Demande de garantie**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-06-12 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.3 - Emprunts
Identifiant unique : 059-215901398-20240612-DEL120624_Q17-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901398-20240612-DEL120624_Q17-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DEL120624_Q17.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20240612-DEL120624_Q17-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1 Mo
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : Q17.pdf Nom métier : 99_SE-059-215901398-20240612-DEL120624_Q17-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1.3 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 juin 2024 à 12h04min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 juin 2024 à 12h04min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 juin 2024 à 12h04min46s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	17 juin 2024 à 12h04min56s	Reçu par le MI le 2024-06-17